



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

LE MAGAZINE DU VIDOURLE

#31 | Décembre 2021

LE PRÉSIDENT **PIERRE MARTINEZ** ET LE NOUVEAU COMITÉ SYNDICAL



| Vers un PAPI 3 | Ressource en eau |
| Exercice interdépartemental de crise inondation |
| Continuité biologique |

SOM- MAIRE

Vers un nouveau
Programme d'Actions
de Prévention
des Inondations **03**

23 novembre 2021 :
Participation de l'EPTB Vidourle
à un exercice de crise
interdépartemental
sur le risque inondation **04**

La nouvelle gouvernance.
Les nouveaux élus
de l'EPTB Vidourle **06**

Les actions du plan
de gestion de
la ressource en eau **08**

Travaux de restauration
écologique
Zone Natura 2000 **10**

Continuité biologique **11**

Équipe verte **12**

Brèves **13**

Revue de presse **14**

Zoom **15**

En savoir plus **16**



ÉDITO



C'est un grand privilège de rédiger pour la première fois l'éditorial du magazine d'information des habitants du bassin versant du Vidourle et ainsi de m'adresser directement à vous. L'élection passée, je souhaite tout naturellement placer ma présidence sous le signe de l'équilibre politique et du consensus, indispensables pour mener en toute sérénité des projets et des actions efficaces.

Seule la notion d'intérêt général prime et en matière de protection et de lutte contre les inondations, les frontières administratives n'ont pas grand sens...

Bien évidemment et parce que le répéter n'est jamais inutile, la dimension environnementale de notre action sera poursuivie et renforcée

D'ici là je vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année dans ce cadre enchanteur offert par le Vidourle et que nous avons toutes et tous la chance de partager !



Pierre MARTINEZ

Président de l'EPTB Vidourle,
Maire de Sommières
Président de la Communauté
de communes du Pays de Sommières

VERS UN NOUVEAU PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI VIDOURLE 3)



L'appel à projets relatif au PAPI 2 lancé en 2011 s'étant achevé en 2017, un nouveau dispositif de labellisation a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2018. C'est dans ce contexte, afin de poursuivre la dynamique initiée après les crues de 2002 (PAPI Vidourle 1 et 2), que l'EPTB Vidourle a décidé de présenter un nouveau programme d'actions répondant au cahier des charges PAPI 3.

Ainsi, le PAPI Vidourle 3 est en cours d'élaboration avec l'appui d'un prestataire extérieur, le bureau d'études EGIS EAU et conformément au cahier de charges national ; l'objectif étant d'aboutir à une labellisation du programme d'actions en 2022.

L'élaboration d'un PAPI se déroule en plusieurs phases :

- **Phase 1** : Diagnostic approfondi et partagé du territoire
- **Phase 2** : Stratégie du PAPI Vidourle 3
- **Phase 3** : Elaboration concertée du programme d'action du futur PAPI complet, proposition de fiches-action, identification des maîtrises d'ouvrage et élaboration des plans de financement potentiels ;
- **Phase 4** : Analyse environnementale, analyse multicritères et intégration du risque dans l'aménagement du territoire
- **Phase 5** : Montage du dossier de labellisation du futur PAPI complet et accompagnement jusqu'à la labellisation

Au cours de l'année 2020, malgré le contexte sanitaire, des réunions de travail, COTEC et groupes de discussion ont eu lieu en visioconférence afin de permettre de travailler sur ce nouveau programme d'actions. La phase 3 relative à l'élaboration du programme d'actions (fiches actions) est actuellement en cours.

Après l'élaboration du dossier de candidature (diagnostic du territoire, stratégie et programme d'actions) et en concertation avec les partenaires techniques du PAPI (ensemble des collectivités locales dont les DDTM du Gard et de l'Hérault, la Région, les Départements...), interviendra la concertation du public.

Cette concertation aura pour objectif de recueillir votre avis pour aboutir à un projet partagé et répondant au mieux aux attentes du plus grand nombre.

La dernière étape sera la labellisation du PAPI en Commission Mixte Inondation permettant ainsi la mise en œuvre du programme sur la période 2023-2028.

23 NOVEMBRE 2021 : PARTICIPATION DE L'EPTB VIDOURLE À UN EXERCICE DE CRISE INTERDÉPARTEMENTAL SUR LE RISQUE INONDATION



La cellule de crise en présence du Président

CONTEXTE

L'EPTB Vidourle est gestionnaire de 40 kilomètres de digues situées entre les communes de Gallargues-le-Montueux et d'Aigues-Mortes.

En tant que gestionnaire, l'EPTB a souhaité renforcer son action de limitation des dommages sur les biens, les habitants du bassin versant et l'environnement, en contribuant à coordonner la diffusion de l'information entre les parties prenantes. Pour cela, il a mis en place un dispositif d'astreintes applicable aux agents de l'EPTB mis en œuvre en cas d'alerte orange diffusée par les services préfectoraux du Gard et selon la situation hydrologique.

Ce dispositif a été présenté fin 2018 lors de réunions d'information aux différentes parties prenantes du dispositif (EPCI, Communes, SDIS, Gendarmerie et police municipale). Les dernières réunions d'information et de sensibilisation se sont tenues le 30 septembre 2021 et portent sur le rappel du fonctionnement du Vidourle en crue, de la nécessaire intégration des consignes en cas de crue dans leur Plan Communal de Sauvegarde et de la transmission de l'information pendant les crues.

En effet, le rôle des agents placés en astreinte est le suivi hydrométéorologique et le relais avec les équipes communales terrain (2 référents communaux par commune) qui doivent surveiller les digues, constater les éventuels désordres et faire remonter les informations aux agents de l'EPTB en astreinte afin de pouvoir intervenir dans le cadre de travaux d'urgence post-crise. Ce dispositif n'a pour l'heure jamais été éprouvé, les seuils de déclenchement d'astreintes n'ayant jamais été atteints faute d'évènements météorologiques significatifs sur le bassin.

Aussi, l'EPTB a sollicité l'appui d'un bureau d'études, RISCRISES, spécialisé dans le domaine des risques et des crises afin de tester ce dispositif.

OBJECTIFS

Cet exercice présente 2 objectifs majeurs :

- (1) tester la mise en place de ce dispositif d'astreintes et tester le système de communication, en situation dégradée, entre les référents communaux et l'EPTB Vidourle.
- (2) l'activation des cellules de crise communales afin de mettre en œuvre leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS), outil d'aide à la gestion de situation d'urgence en cas d'inondation.

CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

LIEU DE L'EXERCICE	En mairies / salles de PC de crise des communes concernées et locaux de l'EPTB Vidourle + actions de terrain pour certaines communes.
DURÉE DE L'EXERCICE	½ journée. Il s'agit de la durée réelle de l'exercice comprenant le briefing, l'exercice et le débriefing à chaud.
THÈME	Crue du Vidourle de type 2002
OBJECTIFS ET STRATÉGIE	<p>Objectifs EPTB Vidourle</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Tester le dispositif de surveillance du système endigué en crue ● S'assurer de la bonne prise en compte du dispositif dans les PCS ● Tester la communication et la circulation de l'information entre les communes, l'EPTB et les services de l'Etat <p>Objectifs Communes</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Tester l'armement des différents P.C. de crise ; ● Tester l'utilisation et l'interprétation des outils hydrométéorologiques de prévision et d'anticipation ; ● Tester la communication (interne ou externe) ; ● Tester les schémas d'appels et le regroupement des cellules ; ● Vérifier les annuaires et les procédures ; ● Tester les liaisons par radios ; ● Tester la mise en place des batardeaux (prévus dans les consignes de surveillance du système endigué)
ORGANISATION ANIMATION	<ul style="list-style-type: none"> ● Cellule animation basée dans les locaux de l'EPTB soit une quinzaine de personnes composée de l'équipe du Bureau d'études, des sapeurs-pompiers et de la Gendarmerie Nationale ● Présence d'un observateur de RISCRISES dans chaque commune participante et à l'EPTB ● Réalisation du briefing d'exercice (à 13h15) ● Remise des éléments immersifs aux équipes terrain ● Exercice (14h) ● Animation du débriefing à chaud (16h30)
CINÉTIQUE DE L'ÉVÈNEMENT	Rapide, en cohérence avec les risques d'inondation du territoire.
CONDITIONS MÉTÉO ET HYDROLOGIQUES	Fictives. Le scénario hydrologique a été élaboré en concertation avec l'EPTB et le SPC Grand Delta (Service de Prévision des Crues). Une page internet fictive de Vigicrue/MétéoFrance a été créée pour l'exercice.
DISPOSITIF MIS EN PLACE	<ul style="list-style-type: none"> ● 5 communes ont participé à cet exercice inter-communal et inter-départemental (Lunel + Marsillargues dans le 34 ; Gallargues, Saint Laurent et Aimargues dans le 30). Ces 5 communes ont mobilisé, au total, près de 90 agents (en cellule de crise et sur le terrain) + 5 agents à l'EPTB Vidourle à Sommières ● Les 5 communes ont simulé les décisions qu'elles devraient prendre en cas de crue de Vidourle sur un événement proche de celui de septembre 2002 sur leur territoire pour protéger la population ● 3 communes (Lunel, Marsillargues et Gallargues) ont également inclus une partie 'terrain' à cet exercice : des agents ont été réellement envoyés sur le terrain afin de simuler des actions qu'ils devaient engager. Ces derniers ont été confrontés à des obstacles pour réaliser correctement leurs actions au cours de l'exercice. ● Les communes devaient répondre à des sollicitations diverses qui étaient injectées par l'équipe d'animation installée dans les locaux de l'EPTB à Sommières. Le scénario d'exercice évoluait en temps réel, en fonction des décisions prises par les communes. ● Pour simuler des appels de la population inquiète, une pression de la part des médias et des autorités, et injecter toute sorte d'événements perturbateurs, l'équipe d'animation constituée de 15 personnes a été mobilisée, dont certains acteurs jouaient leurs "vrais" rôles comme les Sapeurs-Pompiers et la Gendarmerie Nationale. ● En moyenne, chaque commune recevait un stimuli toutes les 2 minutes en fonction de différents canaux (appels téléphoniques, SMS, mail, internet, etc.) afin de recréer une situation de réflexion en conditions dégradées.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

L'exercice a été suivi dans les communes participantes et dans les locaux de l'EPTB d'un débriefing à chaud afin d'identifier dans un premier temps les bonnes pratiques ainsi que les difficultés rencontrées par les participants.

Le 7 décembre a eu lieu une réunion regroupant l'ensemble des participants pour mettre en perspective les éléments identifiés au préalable et les traduire à travers un plan d'action.

LA NOUVELLE GOUVERNANCE LES NOUVEAUX ÉLUS DE L'EPTB VIDOURLE

MEMBRES ÉLUS DU BUREAU

Pierre MARTINEZ
CC Pays de Sommières **PRÉSIDENT**

Véronique MICHEL
CC Pays de Lunel **VICE-PRÉSIDENTE**

Jacques DAUTHEVILLE
CC Piémont Cévenol **VICE-PRÉSIDENT**

André MEGIAS
CC Petite Camargue **VICE-PRÉSIDENT**

Freddy CERDA
CC Rhône Vistre Vidourle **VICE-PRÉSIDENT**

Julie CROIN
CC Pays de Lunel **VICE-PRÉSIDENTE**

Thierry FELINE
CC Terre de Camargue **MEMBRE ÉLU
DU BUREAU**

Jean-Claude ARMAND
CC Grand Pic St Loup **MEMBRE ÉLU
DU BUREAU**

Jean-Pierre NAVAS
CC Pays de Lunel **MEMBRE ÉLU
DU BUREAU**

Jean-Paul HUOT
CA Pays de l'Or **MEMBRE ÉLU
DU BUREAU**

Régis VIANET
CC Terre de Camargue **MEMBRE ÉLU
DU BUREAU**



MEMBRES ÉLUS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

5 MEMBRES TITULAIRES

Sonia AUBRY - CC Pays de Sommières

Julie CROIN - CC Pays de Lunel

Jacques DAUTHEVILLE - CC Piémont Cévenol

Freddy CERDA - CC Rhône Vistre Vidourle

Jean-Paul HUOT - CA Pays de l'Or

5 MEMBRES SUPPLÉANTS

Andrée ROUX - CA Alès

Thierry FELINE - CC Terre de Camargue

Luc VILLARET - CC Cévennes Gangeoises
et Suménoises

Régis VIANET - CC Terre de Camargue

Serge CATHALA - CC Piémont Cévenol

Pierre MARTINEZ

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

le 23 septembre 2021

Maire de Sommières et Président de la Communauté de communes du Pays de Sommières

MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL DU CD 34*

CD 34 - 4 TITULAIRES

Jérôme BOISSON

Conseiller Départemental - canton : Lunel

Yvon PELLET

VP du Conseil Départemental - canton : Le Crès
Maire de Saint Geniès des Mourgues

Patricia MOULLIN-TRAFFORT

Conseillère Départementale - canton : Mauguio

Paulette GOUGEON

Conseillère Départementale - canton : Lunel

CD 34 - 4 SUPPLÉANTS

Claudine VASSAS MEJRI

VP du Conseil Départemental - canton : Le Crès
Maire de Castries

Cyril MEUNIER

Conseiller Départemental - canton : Lattes
Maire de Lattès

Christophe MORGO

VP du Conseil Départemental - canton : Mèze
Maire de Villeveyrac

Jérôme LOPEZ

Conseiller Départemental - canton : Saint Gély du Fesc - Maire de Saint Mathieu de Trévières

MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL REPRÉSENTANTS DES EPCI

EPCI	TITULAIRE	SUPPLÉANT
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	1. Luc VILLARET St Roman de Codières	1. Richard LEPROVOST Sumène
Communauté d'Agglomération d'Alès	2. Andrée ROUX St Jean de Serres	2. Eric TORREILLES Lézan
	3. Jacques DAUTHEVILLE Conqueyrac	3. Laurent GAUBIAC Brouzet les Quissac
	4. Serge CATHALA Quissac	4. Gilles TRINQUIER Aigremont
	5. Jean-Marie CASTELLVI Logrian Florian	5. Jean-Baptiste POUGET Sardan
CC Piémont Cévenol	6. Fabien CRUVEILLER Cardet	6. Guy JAHANT Liouc
	7. Véronique MICHEL Lunel	7. Stéphane DALLE Lunel
	8. Loïc FATACCIOLI Boisseron	8. Gérard ESPINOSA Saussines
CC Pays de Lunel	9. David JEANJEAN St Sériès	9. Dominique LONVIS Entre-Vignes
	10. Jean-Pierre NAVAS Villetelle	10. Jean-Marc PUBELLIER Galargues
	11. Julie CROIN Marsillargues	11. Florian TEMPIER Marsillargues
CA Pays de l'Or	12. Jean-Paul HUOT La Grande Motte	12. Sonia MARGUERY La Grande Motte
CC Pays de Sommières	13. Pierre MARTINEZ Sommières	13. Alain THEROND Fontanès
	14. Marc LARROQUE Salinelles	14. Alex DUMAS Calvisson
	15. Sonia AUBRY Cannes et Clairan	15. Alain DARTHENUCC Lecques
CC Grand Pic St Loup	16. Jean-Claude ARMAND St Jean de Cornies	16. Jean-Michel PECOUL St Hilaire de Beauvoir
	17. Antoine MARTINEZ Ste Croix de Quintillargues	17. Geneviève CASTANIE Fontanès
CC Rhône Vistre Vidourle	18. Freddy CERDA Gallargues le Montueux	18. Laurent TORTOSA Aubais
CC Terre de Camargue	19. Thierry FELINE St Laurent d'Aigouze	19. Pascale BOUILLEVAUX-BREARD Le Grau du Roi
	20. Régis VIANET Aigues Mortes	20. Christine DUCHANGE Aigues Mortes
CC de Petite Camargue	21. André MEGIAS Aimargues	21. Eric BERRUS Le Cailar

*Le département de l'Hérault ne sera plus membre de l'EPTB à partir du 1^{er} janvier 2022



La démarche de Déclaration d'intérêt Général (DIG) sur l'**optimisation du fonctionnement des béals** (canaux d'irrigation) est en cours d'élaboration. Dix propriétaires de béals entre Vic le Fesq et Cros ont été intéressés pour participer à cette démarche. Elle a pour objectif de réaliser des travaux d'économies d'eau sur les prélèvements des béals et de participer au respect des débits réservés.

Ces économies participeront aux objectifs de réduction du déficit fixé dans le Plan de Gestion des Ressources en Eau (PGRE) : 53 000 m³ en aout d'ici 2022 soit 51% des prélèvements sur les secteurs en amont de Saint Hippolyte du Fort et du Crespenou.

Afin de préciser les économies d'eau potentielles suites aux travaux sur les béals prévues dans la DIG, une étude préalable va être réalisée à partir de janvier 2022 pour préciser les travaux à effectuer, les coûts associés ainsi que la réalisation du dossier administratif de la DIG.

Cette étude estimée à 50 000 € sera portée par l'EPTB Vidourle avec des financements possible d'au moins 80% par l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie, les Conseils Départementaux du Gard et de l'Hérault dans le cadre des aides aux économies d'eau et à la gestion quantitative. Cette étude sera la première étape à la réalisation de la DIG, qui comprend plusieurs étapes administratives, afin que l'EPTB puisse être le maître d'ouvrage des travaux réalisés chez des particuliers.

À partir de 2023, les travaux pourront alors commencer sur les différents béals afin que leurs prélèvements soient conformes et optimisés par rapport aux ressources disponibles et aux besoins des usagers.



Béals
Canaux
d'irrigations

Sur toutes les actions du PGRE (diminution des prélèvements AEP, agricole et domestique, amélioration des connaissances, accompagnement des usagers), **70% des actions sont déjà engagées !**

TRAVAUX DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE SUR LE SÉGONNAL DU VIDOURLE COMMUNE DE GALLARGUES LE MONTUEUX

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre des mesures compensatoires consécutives aux travaux de la digue de 1er rang d'Airargues



LES TRAVAUX DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE EN CHIFFRES

1148 arbres*, 583 arbustes* et 320 héliophytes* plantées
290 m linéaires de berges retravaillées
3200 m² d'espèce invasives traitées
40 nichoirs posés
4,5 hectares de prairie** semée
Et encore : 2 abris à reptiles, 1 mare temporaire, 1 cabanon à chiroptères

1 Plantation d'héliophytes

2 Traitement de la canne de provence.

Les cannes sont purgées sur 80cm puis broyées et enfouies sous 2m de terre.

3 Profils de berge retravaillés

Les berges à fortes pentes envahies de canne de Provence ont été adoucies pour permettre l'implantation d'une ripisylve*** locale reconnectée au cours d'eau.

4 Renforcement des berges par génie végétal

Des fascines de saule tressées entre des pieux de châtaigniers permettent de renforcer la berge de façon naturelle grâce aux propriétés des végétaux.

5 Suppression des vignes

pour faire place à une mosaïque de prairie et de plantations, augmentant les capacités d'accueil pour la faune et améliorant la biodiversité des milieux.

6 Réhabilitation d'un mazet en abris à chiroptères

Réhabilitation d'un mazet existant avec création de zones refuges et d'habitat écologiques pour les chauves-souris

7 Création d'une mare méditerranéenne temporaire

Une mare temporaire a été créée pour favoriser la reproduction des amphibiens. À sec la plupart du temps, elle sera en eau après de fortes précipitations.

8 De nombreux nichoirs pour les oiseaux

et les chauves-souris ont été implantés pour favoriser la reproduction des espèces

9 Deux abris (hibernaculum) pour la petite faune

terrestre (lézards, musaraignes...) ont été aménagés, sous la forme de monticules de pierres recouverts de terre.

10 Mise en place d'une zone d'agroforesterie

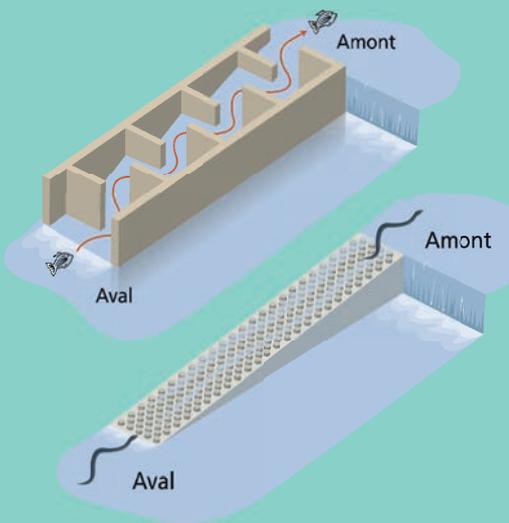
une prairie plantée d'arbres facilitant la production de fourrage et de bois d'œuvre. Cet aménagement participe à l'amélioration de la diversité des habitats et à l'absorption des intrants agricoles

INTERVENANTS : maîtrise d'ouvrage > EPTB Vidourle / maîtrise d'œuvre > ARTELIA / FESTUCA Environnement / Terrassements > SPIE BATIGNOLES Valérian / Aménagements écologiques > Office National des Forêts - Compagnie des forestiers
Appui technique > LPO Occitanie / SPS > PRECO / Montant des travaux > 260 000€ HT (hors maîtrise foncière)

* Les plants choisis bénéficient du label « Végétal local ».
** Ensemencée avec des espèces adaptées aussi bien à la berge qu'à la plaine
*** Végétation bordant les milieux aquatiques

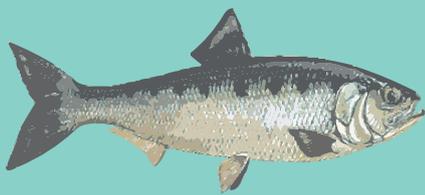


AMÉLIORATION DE LA CONTINUITÉ BIOLOGIQUE SUR LE PONT ET LE SEUIL D'AUBAIS-VILLETTELLE



LE PONT ET LE SEUIL AUBAIS VILLETTELLE ONT ÉTÉ ÉQUIPÉS DE 2 PASSES À POISSONS À BASSINS SUCCESSIFS ET 4 PASSES À ANGUILES

Les passes à bassins sont constituées d'une série de bassins séparés par des cloisons formant une sorte d'escalier comprenant des zones de repos. Les passes à anguilles sont constituées de rampes dont la structure permet la reptation des anguilles. Les principaux objectifs de ces aménagements achevés en 2020 sont d'agrandir le territoire de l'anguille et de libérer un nouvel espace de migration pour les aloses et ainsi multiplier les possibilités de trouver de nouvelles zones de fraie.



L'ALOSE FEINTE (ALOSA AGONE)
POIDS : 500G À 3KG
TAILLE : 30 À 50 CM

L'Alose feinte de Méditerranée vit en mer et se reproduit en eau douce, elle est très sensible aux problématiques de franchissement d'obstacles.

La reproduction, dont la période propice sur le bassin du Rhône se situe entre avril et juillet, est déclenchée par l'augmentation de la température de l'eau. La ponte a lieu dans des zones peu profondes de graviers ou de galets, appelées des « radiers ». L'acte de ponte, appelé « bull », engendre un tourbillon pouvant être très bruyant.



L'ANGUILLE (ANGUILLA ANGUILLA)
POIDS : 250G À 3KG
TAILLE : 30CM À 1M

À l'inverse de l'Alose, L'anguille européenne est le seul poisson migrateur à vire en eau douce et se reproduire en mer. D'aspect serpentiforme, sa couleur varie au cours de son développement. Transparente au stade de larve, elle devient brune avec le ventre jaune au stade adulte, puis argentée avant la migration vers la mer. L'endroit exact de la reproduction n'est pas connu précisément, mais se localiserait dans la mer des Sargasses, au large de la Floride. L'Anguille européenne est aujourd'hui classée en danger critique d'extinction au niveau mondial.



L'EPTB VIDOURLE, INVESTI DANS LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Depuis 1994 et les premiers travaux sur le seuil de Marsillargues, l'EPTB du Vidourle a équipé plusieurs ouvrages pour améliorer la continuité biologique. Avec ces aménagements, l'EPTB a ainsi ré-ouvert la continuité piscicole pour l'aloise (mais pas que !) de 21 kilomètres sur la basse vallée et près de 6 kilomètres sur la moyenne vallée.

* Crédit illustrations : Association Migrateurs Rhône-Méditerranée

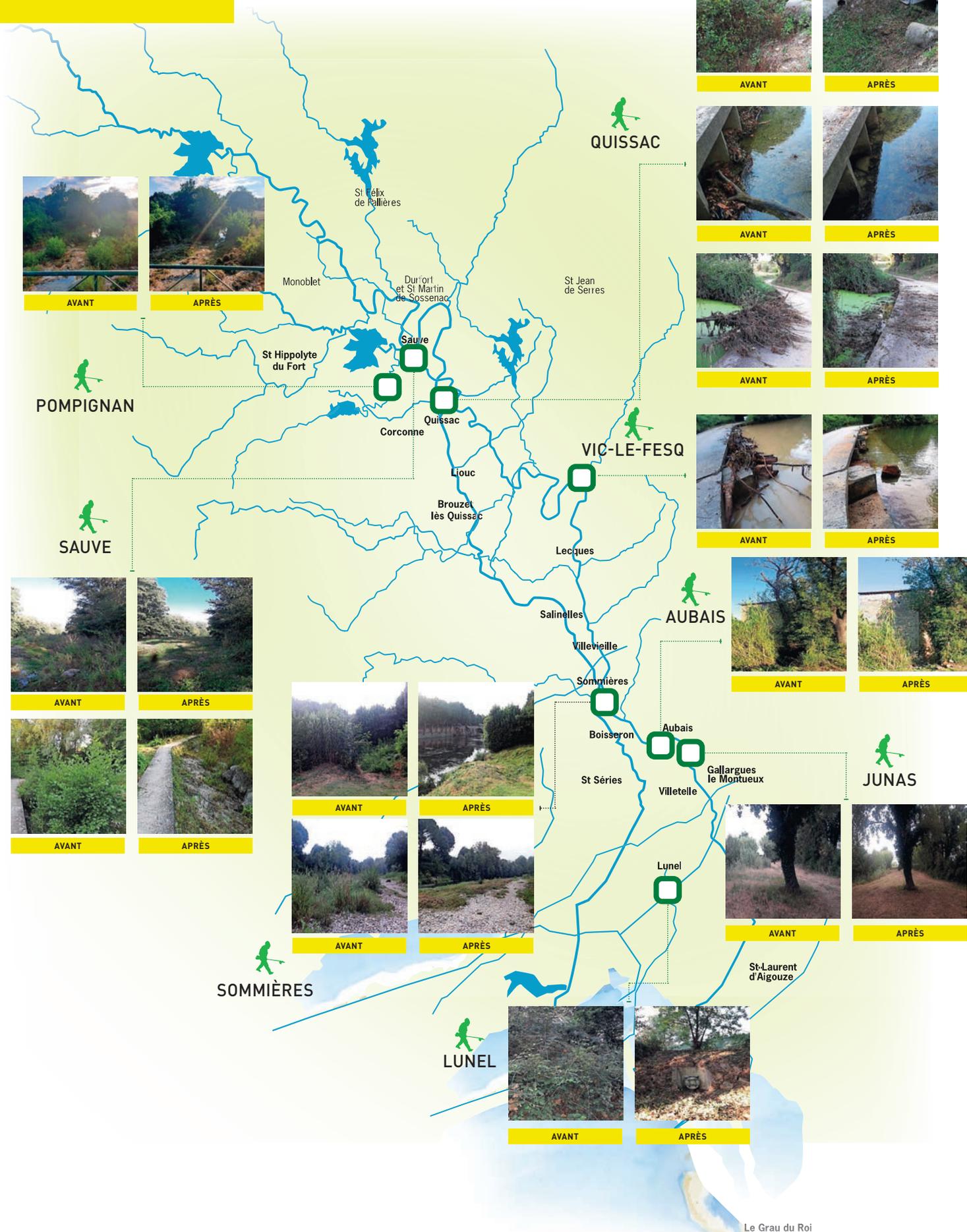


L'agence de l'eau s'engage pour la reconquête de la biodiversité en soutenant la restauration du bon fonctionnement des écosystèmes. 22% des poissons d'eau douce sont menacés en France ! Redonner un fonctionnement naturel aux cours d'eau, décroiser les seuils en rivière et rétablir les corridors écologiques, c'est permettre aux espèces animales et végétales de se développer et favoriser leur capacité de résilience.



INTERVENANTS : maîtrise d'ouvrage > ETPB Vidourle / maîtrise d'oeuvre : VERDI Ingénierie Méditerranée / conception > TRACTEBEL
réalisation des travaux > GUINTOLI - DFC Battage / coordinateur SPS > PRECO / MONTANT TOTAL 916 413 €HT

ÉQUIPE VERTE



1. L'EPTB VIDOURLE S'INVESTIT POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS PLASTIQUES AVEC LE PROJET BLUE BARRIER



L'EPTB Vidourle, en partenariat avec le Seaquarium du Grau Du Roi et sur proposition de l'Etat, se positionne en tant que projet pilote national pour l'expérimentation d'un système novateur de récupération des déchets plastiques drainés par les cours d'eau.

Le projet est développé par la start-up Italienne SEADS (SeaDefenseSolution), qui a mis au point la structure « Blue Barrier » permettant la récupération des déchets flottants et conçue pour être résistante aux inondations et forts débits temporaires.

L'installation pourrait être mise en place sur la commune d'Aigues-Mortes en amont immédiat de l'étang du Ponant. Le choix de cet emplacement est apparu comme le plus judicieux pour optimiser la protection du milieu marin, avec un espace entre les barrières amont et aval suffisant pour ne pas gêner la navigation sur ce secteur.

2. LE PROJET D'INTÉRÊT COMMUN SUR SOMMIÈRES

Le 1^{er} rendu fait état de trois possibilités :

- Mesures de réduction de la vulnérabilité collective (réhausse des parapets et batardeaux dans les rues) en amont du pont de Sommières.
- Recalibrage du lit du Vidourle à l'aval du pont Tibère.
- Création d'un chenal en rive droite en aval du pont Tibère qui sortirait après le stade de football.

Tout cela engage une concertation avec la commune de Sommières et la Communauté de communes, notamment sur les aménagements en centre-ville. Le coût des 3 aménagements combinés s'élèverait à 11 millions d'euros, mais seuls 3 à 4 millions seraient dans un premier temps prévus dans le PAPI 3.

Une seconde phase va être engagée avec les communes et EPCI en amont du Vidourle pour rechercher des sites potentiels de rétention et évaluer leur impact à la fois sur Sommières mais aussi sur les secteurs concernés par des stockages éventuels de l'eau.



Ce projet est financé à 20% par le FEDER, 40% par l'état et 20% par la Région.

3. LANCEMENT DE L'ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UNE ZONE D'EXPANSION DE CRUE À ORTHOUX SERIGNAC QUILHAN

Une étude pour la création d'une zone d'expansion de crue à la confluence du Vidourle et du Crieulon a été confiée au bureau d'étude Philia ingénierie basé à Toulouse. Il est prévu un diagnostic écologique et hydraulique pour évaluer le fonctionnement actuel et proposer des travaux en lien avec la reconquête de l'espace de liberté du Vidourle.

La réalisation de levés topographiques est en attente.

Cette étude d'un montant de 47 631.25 euros HT est co financée par l'Agence de l'eau, la région et le département du Gard à 80%.

Des réunions de comité de pilotage et de concertation auront lieu en 2022 pour présenter l'avancement de ce projet et évaluer sa faisabilité.

4. LANCEMENT DE L'ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE SUR LES SEUILS DU CAPTAGE DE GAILHAN

L'EPTB Vidourle souhaite engager ces prochaines années des travaux pour améliorer la continuité biologique sur la moyenne vallée du Vidourle.

Avant d'engager des projets, il a été décidé d'évaluer l'incidence de travaux d'arasement sur le seuil de l'ancien captage de Gailhan sur les nappes exploitées pour l'irrigation agricole.

Cette étude a été confiée au bureau Hydratis pour un montant de 43 785 euros HT.

Elle est cofinancée par l'agence de l'eau, la région et le département du Gard à 80%

5. TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LA COMMUNE DE MARSILLARGUES

L'EPTB Vidourle a engagé des travaux de protection contre les inondations pour un montant de 41 102 euros HT sur la commune de Marsillargues en 2022. Les travaux se décomposent de la façon suivante :

- Confortement des digues et traitement des zones de terriers : l'entreprise Quintoli a été retenue pour un montant total de 22 000 euros HT
- Pose de batardeaux en remplacement des anciens sur 2 rues (avenue Roger Salengro et chemin des Ortolans), Les entreprises Razel Bec / Interalliance ont été retenues pour un montant total de 19 102 euros HT.

REVUE DE PRESSE

Midi Libre édition Gard - Mercredi 8 décembre 2021

EPTB Vidourle : accord conclu entre les Gardois et les Héraultais

TERRITOIRE

Une vice-présidence gagnée par le Pays de Lunel qui revient dans la gouvernance.

Jean-Pierre Souche
jpouche@midilibre.com

Deux mois. C'est le temps qu'il a fallu pour mener à bien les négociations qui ont abouti, le 25 novembre, au retour de la commune de Lunel dans le territoire public territorial de bassin (EPTB) du Vidourle. Pierre Martinez, maire de Lunel, a été élu vice-président de l'EPTB. L'accord a été signé par le maire de Lunel, Pierre Martinez, et le président de l'EPTB, Jean-Pierre Souche. L'accord a été signé par le maire de Lunel, Pierre Martinez, et le président de l'EPTB, Jean-Pierre Souche. L'accord a été signé par le maire de Lunel, Pierre Martinez, et le président de l'EPTB, Jean-Pierre Souche.



Le nouveau bureau de l'EPTB, élu le 25 novembre.

Le nouveau bureau de l'EPTB, élu le 25 novembre, est composé de Jean-Pierre Souche, président, et Pierre Martinez, vice-président. L'accord a été signé par le maire de Lunel, Pierre Martinez, et le président de l'EPTB, Jean-Pierre Souche. L'accord a été signé par le maire de Lunel, Pierre Martinez, et le président de l'EPTB, Jean-Pierre Souche.

préside, a décidé, début novembre, de s'allier sur son territoire. Il ne participe plus au financement du fonctionnement de l'établissement mais a garanti sa participation, au coup par coup, aux investissements. Cela entraîne le départ des quatre conseillers départementaux héraultais élus au conseil général de l'EPTB qui procèdent à 20 voix. Un choix que regrette Pierre Martinez : « Je suis un peu choqué de ce retrait sans conditions et brutal, mais il est un fait accompli. Je ne suis pas de la partie. » L'EPTB devient, du coup, une structure interdépartementale composée uniquement des communautés de communes du Bassin-versant. C'est d'ailleurs ces dix-huit communes, proportionnellement à leur capacité électorale, qui seront représentées sur les 100 000 € que versait le département de l'Hérault au fonctionnement de l'établissement. Inscrite du sort, comme tenu du bassin-versant, le Pays de Lunel, sera le premier à composer ce délégué.

Midi Libre édition Gard - Lundi 11 octobre 2021

Vidourle : Martinez fait une proposition

TERRITOIRE

« Le temps de l'élection est toujours sujet à crispations. Même si je n'ai pas les clés du dénouement de la crise, je nous fais confiance. » Ainsi s'exprimait Pierre Martinez, juste après avoir été porté à la présidence de l'établissement public territorial du bassin (EPTB) du Vidourle. C'était le 23 septembre. C'était le 23 septembre de l'Hérault, estimant que leur représentativité (une vice-présidence sur cinq) ne correspondait pas à leur poids démographique et financier, avaient refusé de participer à la nouvelle gouvernance.



Le Vidourle enjeu de tensions.

Deux postes de vice-présidents. Quinze jours plus tard, les choses n'ont pas évolué. C'est le 7 octobre que Pierre Martinez a transmis un courriel au conseiller départemental Jérôme Boisson. Il lui propose un poste de vice-président supplémentaire ainsi qu'un poste de membre du bureau de l'EPTB. Joint au téléphone, Pierre Martinez confirme et insiste sur sa volonté de trouver une issue à la crise. « Je suis dans la discussion et le consensus. Il faut travailler ensemble car le Pays de Lunel est une communauté amie et proche. » Selon nos informations, côté Pays de Lunel et Département de l'Hérault, une réunion doit se tenir en début de semaine sur la question mais à ce jour, il semble que l'exigence de ces deux collectivités demeure de trois vice-présidents sur cinq dont un poste de premier vice-président. Un élu de premier plan du Pays de Lunel souligne : « On veut pouvoir peser sur les décisions et même du président restera le vice. Ça nous fait deux sur six. » Jean-Pierre Souche

MIDI LIBRE LUNEL - Edition du vendredi 24 septembre 2021

La gestion du Vidourle sans les Pays de Lunel, de l'Or et le Département

ELECTION

Le maire de Lunel, Pierre Martinez, a été élu vice-président de l'EPTB du Vidourle. L'accord a été signé par le maire de Lunel, Pierre Martinez, et le président de l'EPTB, Jean-Pierre Souche. L'accord a été signé par le maire de Lunel, Pierre Martinez, et le président de l'EPTB, Jean-Pierre Souche.



Le maire de Lunel, Pierre Martinez, et le président de l'EPTB, Jean-Pierre Souche.

MIDI LIBRE - Edition Lunel - 16-06-2021

Lunel : Claude Barral, l'enfant du Vidourle, tourne une très longue page politique

ELECTION

Claude Barral, élu du dernier conseil municipal de 2020, a été élu vice-président de l'EPTB du Vidourle. L'accord a été signé par le maire de Lunel, Pierre Martinez, et le président de l'EPTB, Jean-Pierre Souche. L'accord a été signé par le maire de Lunel, Pierre Martinez, et le président de l'EPTB, Jean-Pierre Souche.



Claude Barral, élu du dernier conseil municipal de 2020.

Le 27 juin au soir, l'indivisible, Claude Barral n'aura plus aucun mandat électif. La fin d'une carrière politique, qui a débuté en 1983 dans l'opposition au maire de Lunel. Si Lunel fut le terreau de sa carrière politique, celle des victoires et des défaites, des hauts et des bas, le Vidourle reste sa colonne vertébrale et son sujet de réflexion depuis toujours.

Midi Libre édition Lunel - Lundi 5 juillet 2021

Pont et seuil d'Aubais-Villetelle font leur mue

ENVIRONNEMENT

Les aménagements du pont et du seuil d'Aubais-Villetelle, qui coûtent 1 M€, ont été inaugurés ce vendredi matin. Ce vendredi 2 juillet, les responsables de l'EPTB (établissement public territorial de bassin) du Vidourle, les élus locaux, les représentants des entreprises qui ont ouvert ainsi que les principaux investisseurs étaient conviés à la découverte des nouvelles installations. Parmi les principales installations réalisées : les trois passerelles permettant aux poissons de remonter le courant mais également les aménagements autour du pont qui réduisent les inondations. L'opération, au-delà de l'impact local, a une portée nationale. « Le seuil d'Aubais-Villetelle a été sélectionné pour être le projet pilote avant de 137 autres fleuves », se félicite le directeur d'EPTB, Jean-Pierre Souche. Un chantier pour lequel près d'un million d'euros ont été déboursés, dont 80 % des fonds proviennent de l'Agence de l'eau ainsi que des deux départements.



Les personnes présentes ont pu constater les travaux réalisés.

de fin avril à mi-septembre en raison des crues successives. « Ce projet s'inscrit dans une véritable politique de développement durable et d'amélioration de la biodiversité », affirme le président de l'EPTB, Claude Barral. L'ambition désormais est de continuer la réflexion autour des seuils de La Roque et d'Arles et de Bobo. Ces deux sites entrent dans le cadre d'une enveloppe de 60 M€ pour des travaux sur l'ensemble du bassin entre 2022 et 2025.

Un site classé Natura 2000. Les élus de l'établissement public territorial du bassin du Vidourle (EPTB) ont toujours agi pour protéger et faire perdurer et cette petite oasis à cheval entre le Gard et l'Hérault. Peu à peu, les résultats sont là, tant au niveau du pont et de l'arrivée de l'eau que d'une espèce de libellules ces derniers mois. Elles sont venues s'ajouter aux anguilles et aux nombreuses espèces de poissons déjà présentes. L'OPB (Office français de la biodiversité) s'est préservée de l'écosystème de la zone. Ces deux sites entrent dans le cadre d'une enveloppe de 60 M€ pour des travaux sur l'ensemble du bassin entre 2022 et 2025.

Midi Libre édition Lunel - Mardi 16 mars 2021

Crues du Vidourle : la protection pour tous est en bonne voie

SECURITE

De Marillargues à Aigues-Mortes, l'EPTB a pris à sa charge, depuis un an, plusieurs chantiers sur les zones à risque d'inondation dans des zones essentiellement agricoles. C'est un chantier complexe, mais qui est en bonne voie. Les travaux de protection des zones à risque d'inondation sont en bonne voie. Les travaux de protection des zones à risque d'inondation sont en bonne voie. Les travaux de protection des zones à risque d'inondation sont en bonne voie.



À Marillargues, les élus ont discuté une digue enrobée de végétation.

Le barrage de protection des zones à risque d'inondation est en bonne voie. Les travaux de protection des zones à risque d'inondation sont en bonne voie. Les travaux de protection des zones à risque d'inondation sont en bonne voie.

REACTIONS. « Pierre Souche, le maire de Lunel, président de l'EPTB du Vidourle, a été élu vice-président de l'EPTB du Vidourle. L'accord a été signé par le maire de Lunel, Pierre Martinez, et le président de l'EPTB, Jean-Pierre Souche. L'accord a été signé par le maire de Lunel, Pierre Martinez, et le président de l'EPTB, Jean-Pierre Souche. »

Midi Libre édition Nîmes - Vendredi 23 juillet 2021

La passe à poissons inaugurée



Apriculture, Aubais. Publié le 23/07/2021. L'inauguration de la passe à poissons a eu lieu ce vendredi 23 juillet. Les responsables de l'EPTB (établissement public territorial de bassin) du Vidourle, les élus locaux, les représentants des entreprises qui ont ouvert ainsi que les principaux investisseurs étaient conviés à la découverte des nouvelles installations. Parmi les principales installations réalisées : les trois passerelles permettant aux poissons de remonter le courant mais également les aménagements autour du pont qui réduisent les inondations. L'opération, au-delà de l'impact local, a une portée nationale. « Le seuil d'Aubais-Villetelle a été sélectionné pour être le projet pilote avant de 137 autres fleuves », se félicite le directeur d'EPTB, Jean-Pierre Souche. Un chantier pour lequel près d'un million d'euros ont été déboursés, dont 80 % des fonds proviennent de l'Agence de l'eau ainsi que des deux départements.

MIDI LIBRE - EDITION LUNEL - 17 juin 2021

Lunellois : l'EPTB Vidourle poursuit ses actions



Les élus ont visité le barrage de Ceyras. MIDI LIBRE. Conqeyras a accueilli le dernier comité syndical de l'établissement public territorial de bassin du Vidourle. Serge Rouvière, directeur technique, a fait le point sur les projets. « Trois gros dossiers en termes financiers sont en préparation en basse vallée dans le cadre du futur P3 », a-t-il expliqué.

De gros projets rive cote Hérault

Rive droite, ce sont les communes de Lunel et Marillargues qui sont concernées, 45 M€ au total (montant est mobilisé pour le P3 et 12 M€ dont amont pour le P4) à l'horizon 2028. Il s'agit de travaux de confortement des digues de premier rang et amont et en aval de Marillargues pour protéger le tissu économique, les habitants et le monde agricole du risque

Midi Libre édition Lunel - Dimanche 7 février 2021

Le Vidourle en première ligne pour stopper les déchets plastiques

ENVIRONNEMENT

L'EPTB Vidourle a été choisi par l'État pour expérimenter un nouveau système de barrières retenant les déchets plastiques avant qu'ils ne déversent dans la mer. Le projet a été financé par l'État et le Département de l'Hérault. Les travaux de protection des zones à risque d'inondation sont en bonne voie. Les travaux de protection des zones à risque d'inondation sont en bonne voie. Les travaux de protection des zones à risque d'inondation sont en bonne voie.



Photographie de la barrière expérimentale.

Le projet a été financé par l'État et le Département de l'Hérault. Les travaux de protection des zones à risque d'inondation sont en bonne voie. Les travaux de protection des zones à risque d'inondation sont en bonne voie. Les travaux de protection des zones à risque d'inondation sont en bonne voie.

DÉCRYPTAGE. Le Vidourle, fleuve idoine pour le projet. Le Vidourle constitue une première expérimentation de ce type de barrière. Le projet a été financé par l'État et le Département de l'Hérault. Les travaux de protection des zones à risque d'inondation sont en bonne voie. Les travaux de protection des zones à risque d'inondation sont en bonne voie. Les travaux de protection des zones à risque d'inondation sont en bonne voie.



JEAN CHARLES AMAR, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES, QUITTE SES FONCTIONS : UN DÉPART À LA RETRAITE EN 2022. AUSSI

NOUS LUI AVONS DEMANDÉ DE REVENIR SUR LES GRANDES PÉRIODES DE SA CARRIÈRE AU SEIN DE L'EPTB VIDOURLE.

> 1990 - 2000

À cette période, je débutais ma carrière territoriale en qualité de conseiller au cabinet de Gérard Saumade, alors Président du conseil départemental de l'Hérault. Un humaniste éminent, universitaire, auprès de qui j'ai appris mon métier, notamment le sens de l'intérêt général et l'impact des compétences nouvellement décentralisées aux collectivités sur la gestion des territoires.

L'intelligence de cet homme et sa vision avant-gardiste du bassin versant au-delà des limites départementales, m'ont embarqué dans cette formidable aventure de l'EPTB Vidourle, qui n'était qu'un syndicat d'étude au moment de sa création en 1989. Que de chemin parcouru depuis !

Grâce à la pleine confiance qu'il m'a accordée, et au travail accompli à ses côtés, le Président m'a proposé en 2000 de prendre la direction générale de l'EPTB Vidourle : Établissement Public Territorial de Bassin composé de 2 départements, 12 Etablissements Public de Coopération Intercommunale et une centaine de communes.

J'ai défendu cette même vision holistique et transversale du territoire tout au long de la présidence de Claude Barral : homme politique dont j'ai pu apprécier l'intelligence et le pragmatisme, dans la lignée de Gérard Saumade, et avec lequel, en parfaite concorde, notre seul objectif était l'exigence de la qualité des actions engagées et des résultats obtenus.

> 2000 - 2015

Cette période m'a évidemment marqué en raison des crues dramatiques et des dégâts énormes causés par les inondations. Dans le cadre d'un appel à projets national lancé par l'Etat après les événements de 2002, notre plan global d'aménagement du Vidourle fut retenu projet pilote national parmi 137 projets et qualifié d'exemplaire par le ministre de la transition écologique. Je pense que ceci est dû précisément à notre vision globale, technique et

concertée sur le bassin hydrographique, renforçant ainsi notre légitimité.

En effet ce projet Vidourle, aujourd'hui en cours de réalisation, dans l'attente d'un 3^{ème} programme de 80 millions d'euros a déjà permis de réaliser 60 millions de travaux, de protection mais aussi des actions liées à la sensibilisation et à la culture du risque, à la qualité de l'eau et à la gestion des milieux aquatiques.

> 2015 - 2020

Je qualifierai cette période de croisade Gemapi ! L'application de la compétence Gemapi fut longue et complexe dans sa mise en œuvre, autant dans son contenu législatif incertain à transposer sur les problématiques locales de la gestion de l'eau du bassin versant, que dans la recherche de l'adhésion qu'il fallait remporter au sein des élus locaux. Ceci afin de maintenir la cohésion et l'unité du système de gouvernance de la structure. En effet, cette loi faite sans aucune étude d'impact, n'a pas été construite sur la base des réalités opérationnelles des territoires à véritables enjeux. Ce fut donc une grande satisfaction d'avoir pu aboutir à un vote unanime des élus du territoire. Ce résultat est le fruit d'une immense concertation obtenue après 300 réunions, grâce au travail consciencieux et à l'investissement de mes équipes administratives et techniques ainsi qu'au souci d'élus responsables et conscients des enjeux accentués par les effets climatiques. Je suis plus que jamais, de cette expérience, convaincu que c'est le projet qui construit le territoire et non l'inverse.

> 2021

Année d'un tournant important à la présidence de l'EPTB Vidourle, avec l'élection de Pierre Martinez, Maire de Sommières et Président de la Communauté de communes du Pays de Sommières. Je suis très heureux de participer à cette transmission des dossiers car Pierre Martinez est un homme de grande qualité doté d'un haut niveau d'exigence collective et qui assure à la structure un avenir serein et ambitieux.

> EST-CE QUE LA RETRAITE RIME AVEC ENNUI ?

Pas du tout ! Je rattraperai le retard accumulé dans mes lectures et le bénévolat, me remettrai au piano et à la guitare, me partagerai entre Carnon et la Lozère. Je poursuivrai les cours de krav maga dans le club de Manguio que j'ai créé il y a 25 ans et surtout, je consacrerai beaucoup de temps à ma famille, mes amis...Assurément aucun ennui possible à l'horizon !



EN SAVOIR PLUS SUR ...

© Midi Libre



Pierre MARTINEZ
Président de
l'EPTB Vidourle
depuis le 23
septembre 2021

1. POUVEZ-VOUS PRÉSENTER EN QUELQUES LIGNES ?

Je suis enseignant, professeur d'histoire et géographie à Nîmes, détaché depuis l'année dernière afin d'assurer mes fonctions électives. Je suis installé à Sommières depuis 2003.

Originaire de Bédarieux, je suis en quelque sorte le plus gardois des héraultais et le plus héraultais des gardois. Adjoint au maire de Sommières de 2014 à 2020, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Sommières de 2014 à 2015, Président du 1^{er} PETR en 2018, réélu en 2020, Je suis maire de Sommières depuis 2020 et Président de la Communauté de communes du Pays de Sommières depuis 2015.

Sommières et le pays sommiérois font partie intégrante d'un territoire sur lequel j'ai choisi de vivre et auquel je suis très attaché.

2. VOTRE 1^{ER} SOUVENIR DU VIDOURLE ?

Je suis arrivé à Sommières en 2003, soit un an après les événements dramatiques de 2002. Les plaies n'étaient pas pansées, les traumatismes toujours présents...

En décembre 2003, j'ai vécu ma première rencontre avec le Vidourle, ses sautes d'humeur et ses émotions. Sans aucune comparaison avec la précédente, j'ai à

ce moment-là pris pleinement conscience du risque inondation. Mon intérêt s'est porté instinctivement sur l'histoire de ce fleuve aussi charmant que dévastateur.

3. VOTRE RESENTI SUR CES PREMIERS MOIS À LA PRÉSIDENTE DE L'EPTB ET VOTRE VISION DE LA GOUVERNANCE ?

Les premiers temps d'une nouvelle mandature sont toujours bien occupés !

Je les consacre à la découverte et à la consolidation « d'une équipe » et des missions dont elle est investie. Je reste également très attentif à l'équilibre politique.

À mon sens ces deux éléments sont indispensables pour travailler correctement, intervenir sur l'espace public, et maintenir l'intérêt général des populations concernées. Je conçois mon rôle de Président comme le gardien du consensus interdépartemental qui s'est dégagé.

En effet je suis convaincu que c'est la confiance des élus vis-à-vis de notre structure qui permet la qualité de l'action publique.

4. LES PROJETS QUE VOUS CONSIDÉREZ COMME ÉTANT PRIORITAIRES ?

Les projets que vous considérez comme étant prioritaires ? La protection des populations face à des épisodes hydrauliques qui défient tous les pronostics et la maîtrise de l'environnement sont les défis auxquels nous sommes confrontés.

Toutes nos actions seront menées dans la concertation et le respect des engagements pris.

Je remercie infiniment les élus qui m'ont accordé leur confiance ainsi que l'équipe administrative de l'EPTB Vidourle qui œuvre au quotidien pour la concrétisation des actions qui restent à mener.

www.vidourle.org

Les partenaires financeurs de nos actions



DIRECTEUR DE PUBLICATION

Jean-Charles Amar

COMITÉ DE RÉDACTION

Karine Adoul, Alice Brunel,
Clément Oyon, Marie Savéan,
Serge Rouvière

DIRECTION

EPTB Vidourle
Maison des Élus • Mas d'Alco
1977, Avenue des Moulins
34080 Montpellier
T. 04 67 67 60 46
F. 04 67 67 71 98
E-mail : c.sales@vidourle.org

SIÈGE

216 Chemin de Campagne
CS 10202 - 30251 Sommières
T. 04 66 01 70 20
E-mail : c.joujoux@vidourle.org

CONCEPTION, IMPRESSION ET DISTRIBUTION

Agence Chirripo - 04 67 07 27 70

CONTACTEZ-NOUS

EPTB Vidourle • Maison des Élus •
Mas d'Alco • 1977, Avenue des Moulins
• 34080 Montpellier